M. Michel BELLEGARDE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT AUPRES DE LA COUR D'APPEL DE LIMOGES

SIEGE SOCIAL
309, AVENUE BAUDIN
87 000 LIMOGES

TEL : 05 55 05 00 78 *FAX* : 05 55 77 16 81

ASSOCIATION LA METIVE

COMMISSARIAT AUX COMPTES EXERCICE 2024

CRCC DE LIMOGES

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION LA METIVE

2, Rue Simon BAUER
23 150 MOUTIER D'AHUN

R.C.S : 448 110 882 00025

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2024

MICHEL BELLEGARDE

COMMISSAIRE AUX COMPTES.
INSCRIT À LA COMPAGNIE DE LIMOGES.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'**audit des comptes annuels de l'association « ASSOCIATION LA METIVE » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.**

II – FONDEMENT DE L'OPINION

§ Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



§ Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

§ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Caractère approprié des principes comptables appliqués,
- ✓ Bonne appréciation des créances et des recettes de l'association,
- ✓ Prise de connaissance des provisions pour charges comptabilisées
- ✓ Prise en compte des événements « Post-clôture » et continuité d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

§ Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale annuelle :

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

§ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres de votre conseil d'administration.

§ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LIMOGES
Le 8 mars 2025

Michel BELLEGARDE
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU RAPPORT DU CAC

« Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes »

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASSOCIATION LA METIVE

2, Rue Simon BAUER
23 150 MOUTIER D'AHUN

R.C.S : 448 110 882 00025

COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2024

(ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES)

COMPTES ANNUELS

- BILAN ACTIF -

LA METIVE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N			N-1
	Brut	Amort. et	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	9 751	7 640	2 111	3 039
Autres immobilisations corporelles	38 171	34 025	4 146	6 760
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations evaluées selon méthode équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	47 922	41 665	6 258	9 799
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 356		1 356	3 111
Autres créances	78 900		78 900	30 010
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	146 376		146 376	201 535
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				1 915
TOTAL ACTIF CIRCULANT	226 631		226 631	236 572
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	274 554	41 665	232 889	246 371

Renvois:

(1) Dont droit au bail :

(2) Dont part à moins d'un an :

(3) Dont part à plus d'un an :

- BILAN PASSIF -

LA METIVE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 0,00)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	201 452	185 844
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-9 833	15 608
Situation Nette	191 619	201 452
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	191 619	201 452
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	8 000	18 796
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	8 000	18 796
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	3 811	4 522
TOTAL PROVISIONS	3 811	4 522
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 350	4 068
Dettes fiscales et sociales	18 272	17 533
Dettes sur immobilisations et comptes rattachées		
Autres dettes	2 837	
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	29 459	21 601
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	232 889	246 371
Renvois :		
à plus d'un an		
à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

- COMPTE DE RESULTAT -

LA METIVE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

			N	N-1
Produits d'exploitation	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	41 015		41 015	51 224
Chiffre d'affaires net	41 015		41 015	51 224
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			216 185	244 487
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			4 522	1 471
Autres produits			20 131	24 883
Total des produits d'exploitation I (1)			281 853	322 065
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (3)			125 488	108 627
Impôts, taxes et versements assimilés			2 143	2 273
Salaires et traitements			108 925	115 294
Charges sociales			32 232	35 642
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortiss...			5 688	7 240
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisio...				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisi...				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux prov...			3 811	4 522
Autres charges			15 845	35 381
Total des charges d'exploitations II (2)			294 131	308 979
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-12 277	13 087
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits Financiers				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobil...				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			2 404	2 271
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			2 404	2 271

- COMPTE DE RESULTAT -

LA METIVE

du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N	N-1
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)		
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	2 404	2 271
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	-9 874	15 357
Produits Exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	41	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		380
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits Exceptionnels VI	41	380
Charges Exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		130
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles VII		130
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	41	250
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
BENEFICE OU PERTE	-9 833	15 608
Renvois:		
(1) dont produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) dont crédit-bail mobilier :		
(3) dont crédit-bail immobilier :		
(5) dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) dont intérêts concernant les entreprises liées :		

LA METIVE

Annexe des Comptes

de l'exercice clos

le 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 232 889€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte nette comptable de -9 833€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.
L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

- État de l'actif Immobilisé :

Immobilisations	Valeur Brut début exercice	+ Réévaluation	+ Acquisitions	- Virements	- Cessions/rebuts	Valeur brute fin exercice
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	9751	-	-	-	-	9 751
Installations générales, agencements, aménagements divers	9021	-	-	-	-	9 021
Matériel de transport	14891	-	-	-	-	14 891
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7082	-	2149	-	-	9228
Emballages récupérables et divers	5031	-	-	-	-	5 031
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	45776	-	2149	-	-	47925

- Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	- Diminutions	+ Augmentations	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	6712	-	927	7639
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	7908	-	-	8237
Autres immo. corp.- Matériel de transport	12492	-	2398	14890
Autres immo. corp. ,Matériel de bureau et informatique, mobilier	4912	-	933	5865
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	3933	-	1098	5031
Total Amortissement Immobilisations Corporelles (Total III)	35977	-	-	41664
TOTAL GENERAL	35977	-	5687	41664

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 111	3 111	-
Autres	125 927	125 927	-
Charges constatées d'avance	1 915	1 915	-
TOTAUX	**130 954**	**130 954**	-
Prêts accordés en cours d'exercice	-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	-		

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise

Résultat de L'exercice :

Détermination du Résultat Effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	**-9 833**	**15 608**
Reprise du Résultat antérieur		
Excédent ou Déficit effectif Global	**-9 833**	**15 608**
Dont résultat effectif sous gestion propre		
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

Information sur les fonds dédiés :

- **Subventions :**
- Tableau de variation des fonds dédiés issue de Subventions:

Projets	Ouverture	Report	Utilisations		Transfert	A la clôture	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Pair		4000					
DRAC		4000					
TOTAUX	-	8000	-	-	-	-	-

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :
-
- *Provisions :*

Provisions	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde clôture
Réglementées	-	-	-	-
Pour Risques	-	-	-	-
Pour Charges	4 522	3 811	4 522	3 811
TOTAUX	**4 522**	**-3 811**	**4 522**	**3 811**

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	25 466	25 466	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	1 607	1 607	-	-
Dettes fiscales et sociales	10 532	10 532	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	594	594	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	**38 199**	**38 199**	**-**	**-**
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts Remboursés sur l'exercice	-			
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-			

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	
Ouvriers	1
TOTAL	3

Bénévolats :

B. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont Générosité du Public	TOTAL	Dont Générosité du Public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
-Bénévolat		11500		9000
-Prestations en Nature		3600		1500
-Dons en Nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en Nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	15100	-	10500

Fait à Moutier d'Ahun, le 1er avril 2025
Dominique Bodevin, Présidente

laMétive
association loi 1901
2 rue Simon Bauer 23150 Moutier d'Ahun
APE: 9001Z Siret: 448 110 882 00025
t : +33 (0)5 55 62 89 76 / m : +33 (0)6 67 30 13 67
lametive@lametive.fr
www.lametive.fr